



# Ufe 7 jours



LETTRE ÉLECTRONIQUE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE L'UNION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

## Spécial Élection

N°29 - JEUDI 23 MARS 2006

### Election de l'Assemblée des Français de l'Étranger... ... le 18 juin 2006 : **VOTEZ !**

Les 155 membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger sont élus au suffrage universel direct pour 6 ans par les Français inscrits sur les listes électorales consulaires. Ils sont renouvelés par moitié tous les 3 ans :

- en 2003, ont été renouvelés les 79 sièges des zones Amérique et Afrique ;
- le 18 juin 2006, seront renouvelés les 76 sièges des zones **Europe, Asie et Levant**.

#### Le type de scrutin

L'élection comporte **un seul tour** et s'effectue dans le cadre de circonscriptions électorales :

- au scrutin majoritaire : circonscriptions électorales dont le nombre de sièges à pourvoir est de un ou deux, avec possibilité de panachage (Amsterdam, Andorre, Dublin, Luxembourg, Lisbonne, Monaco et Moscou) ;
- à la représentation proportionnelle : circonscriptions électorales dont le nombre de sièges à pourvoir est de trois ou plus, sans panachage ni vote préférentiel, avec répartition des restes à la plus forte moyenne (Abu Dhabi, Athènes, Bangkok, Berlin, Beyrouth, Bruxelles, Camberra, Genève, Londres, Madrid, Munich, Rome, Tel-Aviv, Tokyo, Vienne).

#### Les trois modalités de vote

- Le **vote personnel classique** (le vote par procuration n'est pas autorisé).
- Le **vote par correspondance** : chaque électeur ayant fait ce choix avant la clôture des listes électorales consulaires recevra toutes les informations nécessaires (délais, modalités) et le matériel électoral (enveloppe de scrutin, bulletins de vote) dans les semaines précédant le scrutin.

L'électeur qui n'aurait pas fait ce choix mais que des circonstances imprévues empêcheraient de voter personnellement, pourra demander à voter par correspondance jusqu'au 16 juin 2006, à 18 heures (heure légale locale), à condition de retirer personnellement le matériel électoral à l'ambassade ou au poste consulaire qui organise le vote.

- Le **vote par voie électronique** sera proposé par courrier à tout électeur, quels que soient ses choix antérieurs (vote personnel ou par correspondance) : il devra se déterminer au plus tard le 25 avril 2006. Il recevra les modalités du vote électronique dans les semaines précédant le scrutin.

**Un électeur qui, ayant choisi de voter par correspondance ou par voie électronique, n'utilise pas cette possibilité, peut voter personnellement le 18 juin 2006.**

**S'il a déjà voté par correspondance ou par voie électronique, il ne peut évidemment plus voter personnellement.**



# Ufe 7 jours

2

LETTRE ÉLECTRONIQUE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE L'UNION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

## Spécial Élection

N°29 - JEUDI 23 MARS 2006

### Les circonscriptions électorales

Circonscriptions électorales où le nombre de sièges à pourvoir est de un ou deux : scrutin majoritaire.

Circonscriptions électorales	Nombre de sièges à pourvoir
<b>EUROPE</b>	
Andorre	1
Luxembourg	1
Pays-Bas	1
Irlande	1
Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède 2	
Portugal	1
Monaco	1
Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine	1
<b>ASIE ET LEVANT</b>	
Circonscription consulaire de Pondichéry	2
Afghanistan, Bangladesh, Inde (sauf Pondichéry), Iran, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka	2



# Ufe 7 jours

3

LETTRÉ ÉLECTRONIQUE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE L'UNION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

## Spécial Élection

N°29 - JEUDI 23 MARS 2006

Circonscriptions électorales où le nombre de sièges à pourvoir est de trois ou plus : représentation proportionnelle

Circonscriptions électorales	Nombre de sièges à pourvoir
<b>EUROPE</b>	
Allemagne : 1. circonscriptions consulaires de Berlin, Düsseldorf, Francfort, Hambourg	4
2. circonscriptions consulaires de Munich, Sarrebruck, Stuttgart	6
Belgique	6
Liechtenstein, Suisse	6
Royaume-Uni	6
Espagne	5
Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège	4
Chypre, Grèce, Turquie	3
Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, République tchèque	3
<b>ASIE ET LEVANT</b>	
Israël, Jérusalem	4
Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen	3
Irak, Jordanie, Liban, Syrie	3
Chine, Corée du Sud, Japon, Mongolie	4
Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Palaos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Viet-Nam	3
Australie, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	3

Le nombre de candidats pouvant figurer sur une liste ne peut être inférieur au nombre de sièges à pourvoir, augmenté de deux, ni être supérieur au triple du nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de sièges à pourvoir	Nombre minimum de candidats	Nombre maximum de candidats
3	+ 2 = 5	3 x 3 = 9
4	+ 2 = 6	4 x 3 = 12
5	+ 2 = 7	5 x 3 = 15
6	+ 2 = 8	6 x 3 = 18



## Spécial Élection

N°29 - JEUDI 23 MARS 2006

### Qui peut voter ?

Dans chaque circonscription électorale, peuvent voter :

- Les électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires au 31 mars 2006.
- Les électeurs ayant obtenu du tribunal d'instance du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris ou après pourvoi en cassation, leur inscription, indûment omise ou l'annulation de leur radiation prononcée à tort, en application des articles L. 25 et L. 27 du Code électoral.
- Les électeurs ayant obtenu du tribunal d'instance du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris leur inscription sur la liste électorale consulaire en application des articles L. 30 et L. 34 du Code électoral.

**Le tribunal tient une permanence pendant les heures d'ouverture locales des bureaux de vote à l'étranger le 18 juin 2006.** Il peut être saisi par téléphone (00 33 (0)1 42 44 18 18) ou télécopie (00 33 (0)1 42 61 38 56).

**NB.** : à partir du 15 avril 2006, dans les pays des zones concernées par le scrutin du 18 juin prochain où l'utilisation d'internet présente des garanties de sécurité satisfaisantes, tout Français établi hors de France pourra vérifier sa situation au regard du droit électoral à l'étranger en se connectant au serveur **ELECTIS** disponible sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) à l'aide de :

- son **numéro d'identification consulaire** (NUMIC) qu'il recevra par courrier et de,
- son **code personnel** qu'il pourra créer selon des modalités précisées dans le même courrier.

Français d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Océanie  
**Votez le 18 juin 2006**  
pour élire vos conseillers  
à l'Assemblée des Français de l'Étranger

### Comment voter ? 3 possibilités :

- Vous **vous présentez** vous-même le 18 juin à votre centre de vote.
- Vous votez **par correspondance** à l'aide des documents que vous a adressés votre consulat.
- Vous pouvez voter **par internet** après inscription jusqu'au 25 avril 2006 (vote électronique) les 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 juin 2006.